Mémoire à la Commission des États généraux sur la langue.

Titre proposé *: **La langue française n'est pas que rebelle. Elle est belle. Et solidaire.***

« L'oncle SAM était un grand bluffeur
il faisait croire au monde
que sa langue était incontournable !
Et tous d'avoir une foi de charbonnier…
scientifiques y compris. »

Une langue rebelle.

On dit de la Bolduc[i], qu'à force de turluter, elle avait usé plusieurs prothèses qu'on appelait encore dentiers. C'était , avouez-le, un vigoureux travail de la langue qui faisait l'admiration de Trenet[ii], essayez, vous verrez !

Si Ésope était né Québécois, il aurait plus que jamais pu nous parler de la langue. Il aurait peut-être été du groupe French B (pour French bastard) et aurait chanté son « Bill one o one »[iii], une chanson qui navigue sur notre longue pratique linguistique de forestiers et de modernes. Des « habitants[iv] » le pays, pays nommé en lacs **penchés** ou **longs**, ou **à l'eau claire** comme dans la chanson folklorique la plus attachée à nos mémoires[v], cultivèrent ainsi, après ce qu'on a appelé la « conquête », une langue du dedans, « aux quatre coins du lit », contre une langue de la vie publique qui fera écrire au poète Gaston Miron dans *Parti pris* en 1965: « Longtemps je n'ai su mon nom, et qui j'étais, que de l'extérieur. Mon nom est « Pea Soup ». Mon nom est « Pepsi » (…) Mon nom est « Frog ». Mon nom est « dam Canuck », etc. »[vi].

Parlants français en Amérique, par une arbitraire décision venue d'un roi George sans s, nous fûmes, ainsi nous exprimant, déclarés rebelles. L'anglais et la sueur, comme dans le « Speak white »[vii] lalondien qui évoque la tristesse de Nelligan et les ruelles de Montréal, le latin avec l'encens, dans le surréalisme d'une cathédrale d'Amos en pleine forêt, furent nos deux premières langues étrangères. Parler français était mal vu et mal venu et pour ainsi dire discourtois. Or, nous aimons beaucoup la politesse, c'est connu, même nés d'une « race de bûcherons et de crucifiés [viii]» pour reprendre Jacques Brault alors qu'un autre écrivain de peu son aîné, André Langevin, celui qui déplorait notre « aberrant esprit de tolérance »[ix] linguistique, posait même cette question dans les années 60 en intitulant un de ses billets à Maclean « Parler français, (est-ce) une forme d'extrémisme ? ».

On connaît la suite. Avec la Révolution tranquille, la langue est enfin perçue par le biais politique. Le frère Untel proclame dans ses *Insolences*[x] que la langue française est menacée et comme elle vaut bien une « truite » ou un « orignal » et parce qu'elle est un bien commun, il appartient à l'État de la protéger. Il réclame une loi ferme parce que l'enseignement du professeur de français commence à être inefficace dès que l'élève sort de l'école, voit les raisons sociales de son environnement, constate la langue de la publicité, de l'économie, des affaires courantes…qui courent bien vite. André Langevin,

on l'a vu, va dans le même sens. Et le Rapport Parent lui-même, pendant cette séquence temporelle. Or, que dit le Rapport Parent ? Ceci, par exemple :
« Le gouvernement du Québec tout entier doit, tout en veillant à ne pas isoler le Québec en un ghetto, adopter des mesures très fermes pour protéger le français non seulement dans les écoles et universités, mais dans toute la vie publique. ***C'est particulièrement urgent à Montréal****. L'administration provinciale et les services publics, la vie industrielle et commerciale, l'affichage doivent témoigner de ce respect de la langue de la majorité québécoise; il y a là une question de justice et d'honneur. Aucun écolier ne prendra le français au sérieux à l'école si, à Montréal particulièrement, les ouvriers, administrateurs et hommes d'affaires sont obligés de parler anglais dans leur travail quotidien ou pour obtenir une promotion. Dans le Québec, une excellente connaissance du français devrait être tout aussi nécessaire pour réussir en affaires. Cette motivation socio-économique doit être le point d'appui de la réforme que nous proposons pour l'enseignement de la langue maternelle de la majorité »* [xi].

Alors que naît l'écriture moderne et contemporaine de la vie littéraire québécoise, qu'éclate aussi la modernité dans la peinture et la musique, que naît le premier Ministère de la culture confié à Georges-Émile Lapalme, de 1940 à 1970, la trame de fond linguistique se tisse. En témoigne, par exemple, ce texte avant-gardiste de Pierre Baillargeon : « Vouloir sauvegarder la langue, c'est vouloir sauvegarder beaucoup plus que la langue, entre autres choses tout ce qu'elle seule rend parfaitement. Nous ne pouvons pas vivre dans un milieu étranger, comme des étrangers, et parler français. **Si Montréal n'a rien de commun avec aucune autre ville française, le français n'y est plus ni naturel ni pratique** [xii]**. »**

Monsieur le président, j'ai refait partiellement et à ma manière, le combat linguistique d'une langue rebelle qui en est presque à sa deuxième moitié d'un troisième siècle de résistance Un combat enrichissant certes, car nous avons beaucoup réfléchi sur la culture et la langue, sur leur rapport avec la vie. Nous savons maintenant qu'une langue domine ou est dominée, qu'elle code tous les aspects de la vie jusque dans son expression sociale, civilisationnelle, économique. Et si je suis venu devant cette Commission comme beaucoup d'autres, c'est pour dire :

-- que comme d'autres, je pense que l'affirmation essentielle de notre langue par la Charte de 1977 a largement subi des coups, a été infirmée. Cela peut paraître inévitable dans l'opposition de deux visions du monde où la langue , chez les uns, apparaît comme un bien collectif alors que chez les autres, elle passe souvent par le filtre des libertés individuelles. Il faut donc **restaurer** la Charte de la langue française dont on reconnaît aujourd'hui très largement qu'elle est la langue de communauté civique québécoise ou langue commune. Nous sommes donc passés, monsieur le président, de la langue revendiquée par une majorité à la langue de tout le monde, un grand progrès pour notre vie citoyenne.

- La langue de tout le monde ou presque. Mais voilà le hic. Selon les données du recensement de 1996, 12,8 % des personnes habitant l'île de Montréal ne parlent que l'anglais alors que 3,1 % ne parlent ni le français, ni l'anglais. Ce qui revient

à dire que 23 ans après la loi 101 et 26 ans après la loi 22, il y a toujours 15,9 % des gens qui ne connaissent pas le français ! Les 12,8 % des gens qui ne connaissent que l'anglais l'utilisent forcément comme langue publique. Le même recensement nous apprend d'ailleurs que l 'usage public de l'anglais sur l'île est de …28 %. C'est donc dire que le **pouvoir d'attraction** de l'anglais reste énorme à Montréal, allant même jusqu'à constituer un mirage pour les allophones et même les francophones. J'y reviendrai en parlant de l'enseignement des langues. Disons, pour le moment, que le français et l'anglais ne sauraient être mis sur le même pied par l'Institution scolaire. Il est dérisoire de constater qu'on enseigne l'anglais au primaire comme aux temps où les francophones quittaient l'école avant la septième année.

- Mais on le voit, le Gouvernement doit accorder **une attention toute particulière à la situation du français sur l'île et dans la région de Montréal** où vivent près de la moitié des Québécoises et Québécois. Il ne serait pas inutile de relire et de faire connaître ce passage du Rapport Parent et de lier aussi la langue et la vie culturelle toute entière comme le faisaient Desbiens, Langevin et Baillargeon. Il faut chiffrer à 223 690 celles et ceux qui ne connaissent pas le français mais seulement l'anglais sur l'île de Montréal alors que 53 740 autres personnes ne parlent ni le français, ni l'anglais. C'est donc 277 430 personnes qui ne peuvent communiquer dans la langue commune sur l'île de Montréal en 1996. On ne saurait ne pas tenir compte de cette situation qui n'inclut même pas le Montréal métropolitain. Je sais qu'on aime peu citer ces chiffres et que parfois on préfère les rendre moins signifiants en les englobant dans l'ensemble de la région métropolitaine, voire dans l'ensemble du Québec. **C'est pourtant à Montréal que le pouvoir d'attraction du français se joue.**

Une langue belle.

« C'est une langue belle » comme l'a chanté Yves Duteil dans sa chanson-hommage à Félix Leclerc, une langue à l'accent chantant parce que nous fûmes marqués par les nombreux folklores français et que aimons beaucoup chanter. Des Français qui se retrouvent hors l'Hexagone causent, des Québécois, hors leurs frontières, chantent.

Pourtant, les Québécoises et Québécois n'ont pas suffisamment conscience de la beauté de leur langue. C'est triste à dire, mais trop souvent, ils la parlent sans fierté, sans élégance. Si vous voulez le vérifier vraiment, écoutez parler les gens quand ils sont interviewés ex abrupto, à l'occasion d'un accident, d'un incendie, d'un drame. Il est vrai qu'ils aiment jouer avec les mots et Sol en est un magnifique exemple. Mais il faut dire aussi que beaucoup de nos comiques de talent ont trop souvent une langue misérabiliste. Il y a d'ailleurs toute une publicité fondée sur le misérabilisme. Nous avons pourtant de grands et nombreux poètes, de remarquables chansonniers. Camus aurait signé, je pense, « L'inconnu du terminus » de Michel Rivard, une chanson puissante par son absurde. Mais pourquoi ce public qui apprécie l'élégance langagière de Vigneault parle-t-il avec autant de laisser-aller, de mollesse de prononciation, de méconnaissance des niveaux de langage, de recours à des mots anglais ? Est-on plus précis quand on va « gaser » plutôt que faire le plein, plus virulent quand on « flushe » quelqu'un plutôt que de le virer.

Conscient de son emprunt qui exprime mieux sa pensée, tel ministre affirmera : « Comme on dit en latin, to much is to much ». Le français serait-il une langue limitée pour décrire et exprimer le monde et ses réalités ? Notre statut langagier changerait-il si tous les sportifs parlaient comme Jacques Villeneuve et tous les gens en politique comme le premier ministre qui maîtrise remarquablement la langue nationale ? Pierre Baillargeon disait que la vérité était à l'étroit dans les gros mots Pourquoi la période de questions à l'Assemblée nationale devient-elle trop souvent un jeu d'insultes ? Et je parle plus des questions que des réponses, j'ai le regret de le dire.

Mais plus largement, en quoi cela regarde-t-il cette Commission ? Parce que la loi 101 a aussi été une loi qui s'en remet à chacun et chacune, à leur fierté du beau parler pour défendre et promouvoir le français. Qu'on me comprenne bien. Je ne parle pas d'hexagoniser notre langue, je parle de la châtier sans croire que son état lui vient seulement du fait qu'elle a été punie au cours de son histoire. Je suis aussi du côté des mots d'ici comme le font Claude Poirier et l'équipe du Trésor de la langue française du Québec. Avec Michèle Lalonde, j'adhère à la *Défense et illustration de la langue québécoise* [xiii]. Davantage. Je reconnais Michel Tremblay comme un grand dramaturge. Je sais que notre littérature dont nous avons imposé l'enseignement universitaire comme on défend, chez soi, son identité, est une grande littérature enseignée dans plus de 150 universités à travers le monde. Et si nous étions un pays souverain, Jacques Ferron aurait probablement été nobelisé.

Mais comme Miron, « j'en appelle aux arquebuses de l'aube »[xiv]pour qu'un grand vent de fierté linguistique nationale nous traverse. En fait, comme le demandait Jean-Paul Desbiens en l960, il faut exiger que toutes celles et ceux qui ont une fonction de relation avec le public, les gens des corporations et professions, les syndicalistes et les professeurs soient soumis à des critères de passage pour la langue orale. Bien sûr, il en est du langage comme du vêtement, **la tenue ne tient pas à la fortune**. Dans la langue française parlée, le spectre est large mais il n'inclut pas l'absence de fierté que le Rapport Parent qualifiait d'honneur. Sommes-nous assez conscients que l'apprentissage d'une langue de culture est exigeant et sans fin ? Et qui risque dans la société québécoise d'avoir moins de chance parce qu'il s'exprime mal ? Je vous le demande monsieur le président. La cote d'estime de l'anglais est-elle beaucoup plus forte ?

L'Institution scolaire devrait aussi valoriser la variété et la force de la francophonie. À cet égard, on est trop facilement passé de la surenchère au cynisme. Les jeunes Québécois devraient pouvoir constater , par exemple, ce qu'est un pays comme la Tunisie, de culture arabe et plurielle, mais qui parle français et accueille si chaleureusement les visiteurs. Des échanges scolaires devraient être possibles avec la communauté française de Belgique ou de Suisse. Quant à la France, le grand nombre de touristes qui vont ou viennent dans nos deux pays chaque année aura bientôt raison de nos stéréotypes respectifs. Et devrait concourir à nous faire découvrir mutuellement nos richesses d'humanité et de civilisation. Notre estime de la francophonie devrait aussi s'étendre, au delà de nos options politiques, aux francophones hors Québec. Même si notre propre situation nous incline à désespérer parfois des chances des Ontarois ou des Acadiens, nous devrions porter une grande considération à celles et ceux qui luttent pour leur langue

et contre un pays qui les a souvent trahis tout en les subventionnant.. Et nous souvenir qu'un Québec souverain serait à l'Ontario français ou à l'Acadie ce qu'est la France à la Belgique romane ou à la Suisse romande. Et pourquoi ne pas saluer aussi l'apport mutuel de nos cultures dans la même langue. Oublierions-nous qu'il y a des gens qui ont intérêt à nous diviser ? Le Québec, l'Acadie – une fondation autonome, soumise en 1713 – et le Canada français ont intérêt, au delà des options constitutionnelles, à ne pas perdre contact. Et à s'épauler.

Et solidaire.

Oui, monsieur le président, le français du Québec doit rester et devenir davantage une langue solidaire. Solidaire dans la francophonie, avec l'Europe, avec l'Afrique. Mais solidaire aussi dans le combat des langues au sein de la mondialisation. Nous devons devenir internautes en français, par exemple, le plus possible. Et dans les autres langues nationales. Nous devons apprendre les grandes langues du continent des trois Amériques. Nous devons nous ouvrir à la plurarité d'un monde qui ne doit pas être réduit à l'expression d'une culture dominante. Cela m'amène à vous parler, en terminant, de la pitoyable situation de l'enseignement des langues au Québec.

Récemment, par exemple, on annonçait que l'Université Laval vérifierait la connaissance de l'anglais de ses futurs étudiants. Dérisoire. Ainsi donc, il y a dix ans, on a commencé à vérifier la connaissance du français, maintenant, c'est au tour de l'anglais. Comment se fait-il que l'université doive y aller de tests quand des contrôles et diplômes ont sanctionné les connaissances aux niveaux collégial, secondaire et primaire ? Qu'est-ce que c'est que ce foutu système où 13 ans, et plus ou moins 9 ans d'enseignement du français et de l'anglais ne donne pas la note de passage ? Il y a là un épouvantable gaspil scolaire et social qui handicape le collectif québécois.

Qu'allons-nous faire ? Enseigner l'anglais dès le primaire, la belle affaire ? Prétendre que les professeurs d'anglais sont incompétents s'ils vivent à Québec ou à Chicoutimi ? Inquiétant, non ? Dire que l'enseignement du français est nul ? Encore plus inquiétant ! Monsieur le président, que donne l'enseignement d'une langue de culture, le français, si tout le milieu social ne la supporte pas, ni ne la valorise, ni ne lui donne un pouvoir d'avancement social et un pouvoir symbolique ? Et ces deux pouvoirs ne sont-ils pas tous deux infirmés quand on n'a d'yeux que pour l'anglais en faisant de cet idiome un signe magique de réussite ? Par ailleurs, si l'on croit que l'anglais est un atout important dans la formation académique – et non une nécessité de salut – comme langue de communication, quel message envoie-t-on aux apprenants en leur disant : vous avez 9 années et plus pour apprendre l'anglais. Remettez donc à demain l'apprentissage que vous pourriez faire maintenant !

En fait, depuis le plan de développement de l'enseignement des langues du ministre François Cloutier dans le premier Gouvernement Bourassa (plan DEL), a-t-on réfléchi vraiment à une nouvelle approche ? Certes, on parle d'une troisième langue, mais essayez donc, par exemple , de vous inscrire à un cours d'allemand ? Parfois, il se donne, parfois, il ne se donne pas. Il faut appeler cela de l'enseignement intermittent ! L 'écho répond :

mi-temps. Ou mitan, demi-mesure. Et puis cette manie qu'on a de vouloir enseigner l'anglais de plus en plus tôt ! Il me souvient, comme éditorialiste à la revue *Québec français* –un revue qui comme *l'Action nationale* est non admissible aux subventions ! -, avoir demandé au ministre Cloutier pourquoi on n'enseignait pas l'anglais dès la tétée ?

Je propose donc, monsieur le président, que le Québec, en toute solidarité avec les cultures nationales et pour une expression libre des collectivités d'être au monde, se donne une politique de plurilinguisme. Je prétends que les jeunes pourraient arriver à l'université avec la connaissance de trois langues en incluant la langue commune, le français. Comme dans plusieurs pays de l'Europe unie ! Je propose aussi que l'on fasse, en ce sens, l'économie de l'enseignement de ces langues. On pourrait, par exemple, enseigner l'espagnol au primaire, une langue majeure de l'Amérique qui, en plus de nous ouvrir sur plusieurs pays latins, donnerait aux jeunes le goût de s'ouvrir au monde de la diversité. L'anglais pourrait s'enseigner au niveau secondaire et pourrait être accessible, dans son aspect culturel, aux niveaux supérieurs. Il pourrait demeurer un apprentissage facultatif, ce qui pourrait ajouter à la motivation des apprenants. Il y a lieu de croire, outre ceux qui le savent déjà, que la plupart des jeunes s'y inscriraient. Pour faciliter l'aspect administratif, pourraient y être inscrits d'office tous ceux qui n'ont pas manifesté leur volonté contraire. Quant au reste, le Québec de l'éducation doit assumer sa responsabilité et rendre possible dans les faits – conditions syndicales, formation des maîtres, subventions nécessaires, programmes d'échanges internationaux – l'enseignement des grandes langues du monde au niveau universitaire. **Cette responsabilité n'est pas d'abord celle des écoles privées de langues !**

Voilà, monsieur le président, sur un ton familier que vous voudrez bien excuser, certaines observations que je voulais faire en toute modestie devant votre Commission. Je l'ai fait en tant que citoyen attaché à une langue qui nous a mis au monde comme Amériquois. Comme j'aime à le dire souvent, *c'est la langue de Molière et de Miron*. C'est ce dernier que je cite en terminant :

> « **Les mots nous regardent. Le mot liberté. Le mot égalité. Le mot fraternité. Car il n'est pas question de laisser tomber notre espérance. »**
>
> André Gaulin.[xv]

---

[i] On pourra lire ou écouter avec intérêt « la chanson de bavard » où la Bolduc se défend de parler français à la manière ancienne.

[ii] Voir sa chanson « Dans les rues de Québec » où Trenet rend hommage à la Bolduc.

[iii] Chanson intitulée « Je m'en souviens ». Le groupe montréalais a bien su allier tradition et modernité rythmiques.

[iv] Ce nom fut donné à celles et ceux qui, selon la tenure seigneuriale, avaient « feu et lieu » au pays de neuve France.

[v] Il s'agit d ' « À la claire fontaine » qui traverse tout l'imaginaire québécois. À titre d'exemple, on peut parcourir le poème « Je suis un fils déchu » d'Alfred DesRochers. Ou des chansons de Félix Leclerc comme « Présence » ou « l'Hymne au printemps ».

[vi] Tiré de « Notes sur le non-poème et le poème », un essai majeur, version québécoise du *Portrait du colonisé* d'Albert Memmi. En poésie, la séquence de « la Vie agonique » correspond plus particulièrement à cet essai.

[vii] Ce poème « Speak white » qui révéla Michèle Lalonde lors de la Nuit de la poésie du Gésu dénonce toute les oppressions du monde même si on l'a souvent reçu étroitement.
[viii] Voir « Suite fraternelle », ce long et beau poème rappelant son frère mort à la guerre en Sicile, dans le recueil *Mémoire*.
[ix] Tiré de son texte remarquable de la revue Liberté, 1964, « Une langue humiliée ». De premier mouvement laïciste québécois, grand romancier moderne du Québec, André Langevin reçut le pris Liberté en 1967 pour l'ensemble de ses essais socialement engagés.
[x] *Les insolences du frère Untel* parurent en 1960.
[xi] Rapport Parent, tome 11, p. 621, édition poche.
[xii] Texte du Journal inédit de l'auteur cité en liminaire dans Gaulin, André. *Entre la neige et le feu. Pierre Baillargeon, écrivain montréalais*, Québec, P.U.L. 1980, 323 p
[xiii] Paris, Change. Seghers/Laffont, 1979, 239 p.
[xiv] *L'Homme rapaillé*, le poème « Séquences ».
[xv] Le soussigné est professeur de carrière en français et en littérature. Il a enseigné à tous les niveaux dont 23 ans à l'université Laval. Écrivain, critique littéraire, il a donné des conférences ou enseigné dans une quinzaine de pays. Il a co-fondé la revue *Québec français*, le Mouvement Québec français avec François-Albert Angers. Il a aussi été député de Taschereau à l'Assemblée nationale et 1994 à 1998 et ne s'est pas représenté pour écrire.